

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3849

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 18, après le mot :

« accompagnement, »

insérer les mots :

« notamment en matière de formation aux pratiques agroécologiques dont l’agriculture biologique, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Il précise les modalités de promotion des pratiques agroécologiques et les modalités d’évaluation de l’opportunité d’installation en agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition agroécologique est une brique indispensable au maintien de conditions de production en France, à notre souveraineté alimentaire, et à l’atteinte de nos objectifs environnementaux. Il est nécessaire que les intervenants soient formés aux pratiques agroécologiques et que les porteurs de projet bénéficient d’un accompagnement à ce sujet. C’est le sens de cet amendement.